

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 8 avril 2015 à 19h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération
D2015-04-14**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 12
- Absents exc. 3
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation
1er avril 2015**Objet**
Modification de la
surface du bail
communal de chasse**Date d'affichage**
9 avril 2015**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme DAUMAIL M.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme CAISSUTTI C.
M. MULLER J.-M.	M. GIRARD G.	M. MARTIN M.
Mme MARTIGNON S.	M. FALLITO G.	
	Mme PREVOT N.	

Etaient excusés :

Mme PIQUEMAL Anne	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy

Modification de la surface du bail communal de chasse

Vu la délibération D2014-07-01 du 30 octobre 2014 concernant le renouvellement des baux de chasse 2015-2024

Suite à une recommandation de la DDT concernant le risque de dégâts sur les surfaces agricoles générés par le gibier rouge dans les secteurs non loués, le Maire a décidé, avec l'aval de la Commission Communale Consultative de Chasse (4C) réunie spécifiquement le 31 mars 2015, de proposer au conseil municipal l'élargissement de la surface du bail locatif à l'ensemble de la surface du ban communal, à l'exception

- des surfaces de chasse privées réservées et leurs enclaves
- des parcelles clôturées ou grillagées
- des parcelles bâties

Cette augmentation vient porter la surface locative à 330 ha, soit 10,6% d'augmentation par rapport à la surface du bail louée le 31 octobre 2014 par un contrat de gré à gré avec le locataire sortant, monsieur Jean Marie THIEL.

Ce dernier en a été informé et un avenant au contrat de gré à gré doit être établi et signé entre la commune et le locataire.

Les nouvelles limites de chasse sont portées sur la carte communale jointe à cette délibération.

Le Conseil municipal,
Après délibération et à l'unanimité :

Commune de SILLY SUR NIED


8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République française


ENTERINE la modification de la surface du bail locatif de chasse communale,
sans modification du loyer perçu.

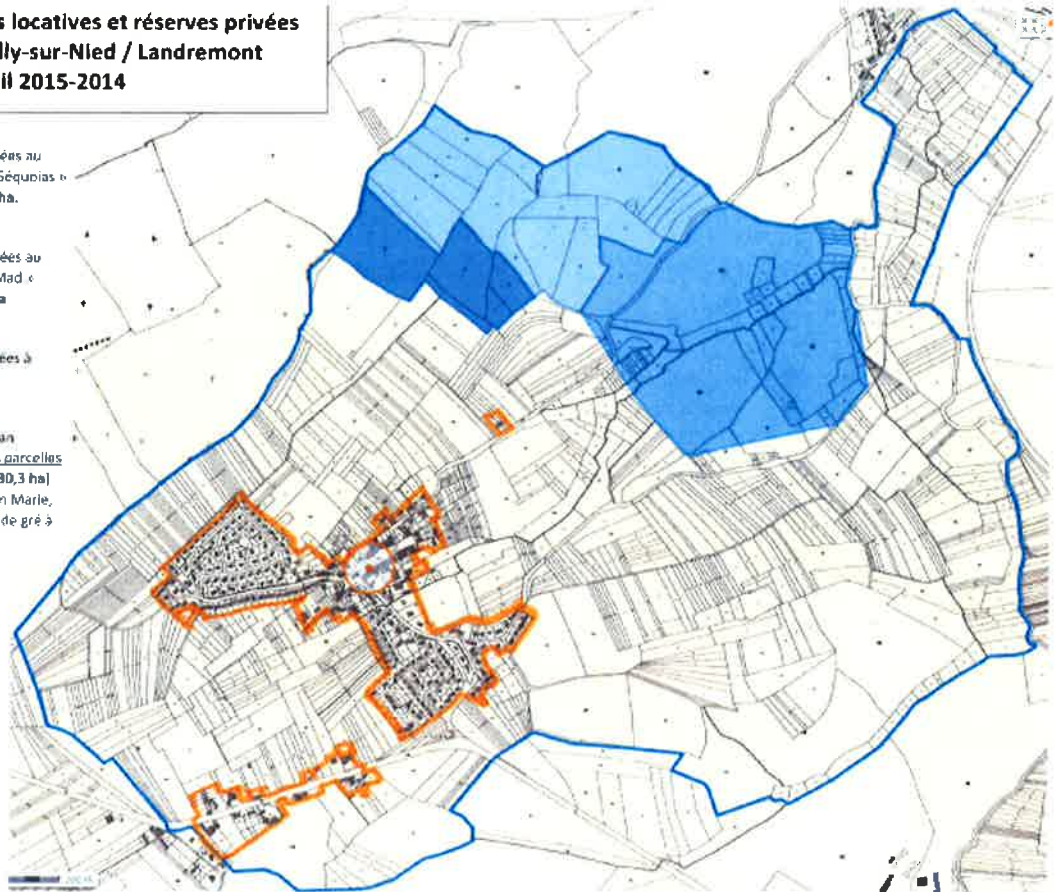
Gestion des chasses locatives et réserves privées Commune de Silly-sur-Nied / Landremont Bail 2015-2014

 Réserves et enclaves attribuées au
groupement forestier « Les Séquias »
(Gérant M. BONVIN) : 10,79 ha.

 Réserves et enclaves attribuées au
groupement forestier « du Mad »
(Gérant M. RUTTEN) : 30,74 ha

 Réserves et enclaves attribuées à
M. CHARPENTIER : 43,06 ha

 Le restant de la surface du ban
communal, à l'exception des parcelles
construites et jardins clos (330,3 ha)
étant attribués à M. THIEL Jean Marie,
par signature de convention de gré à
gré le 30/11/2014



Fait à Silly sur Nied, le 8 avril 2015

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet